

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

18.02.2016

Dossier complet le

26.02.2016

N° d'enregistrement

F09316P0039

1. Intitulé du projet

Aménagement de l'entrée de ville de Cabriès - RD 543 - Route d'Apt

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M Jean Claude GAUDIN - Président

RCS / SIRET

2 00 054 807 00 110

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Catégorie d'aménagement : 6° Infrastructure routière d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Le projet concerne la requalification de 365 m de voirie (la RD 543 - Au niveau du lotissement Les Pradelles) en entrée de Calas au Nord Ouest de la commune de Cabriès.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre de sa compétence "Entrée de ville", la Communauté du Pays d'Aix souhaite réaliser la requalification de l'entrée Nord Ouest de Calas. Le projet concerne la route départementale 543 (Au niveau du lotissement Les Pradelles) sur 365 mètres linéaires.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de cet aménagement sont :

- Requalifier la RD 543, entrée de ville Nord-Ouest de la commune de Cabriès sur environ 365 m.
- Apaiser la circulation tout en intégrant l'ensemble des usagers (VL, PL, bus,) actuels de la voie,
- Intégrer un espace pour les modes de déplacement doux (piste cyclable, quai bus, trottoirs),
- Réaménager les espaces paysagers,
- Réaliser l'enfouissement des réseaux aériens.

Le projet s'inscrit dans une démarche de pacification de la circulation et d'amélioration de l'espace pour le hameau de Calas (réduire la vitesse et offrir plus d'espaces aux habitants).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase réalisation, le projet prévoit :

- l'élargissement de l'emprise de la voirie vers l'ouest afin de créer un îlot central paysager de séparation des voies de 3.25 m de large,
- création de deux pistes cyclables de 1.50 m de large,
- création de cheminements piétons reliant le lotissement les Pradelles aux arrêts bus et au centre du hameau de Calas.
- création de deux arrêts bus avec plateau traversant.
- traitement paysager des îlots, des accotements et des fossés en noues.

Les opérations nécessitent également :

- Busage d'une partie des fossés existants
- Création de bordures et trottoirs
- Création d'un éclairage des voies.
- Mise en place de fourreaux en prévision de l'enfouissement des réseaux aériens.
- Démolition d'une partie de la voirie actuelle

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Actuellement la RD 543 a une largeur moyenne de 11.7 m (dont 1 terre-plein central d'environ 1m, 2 voies 3.2 m de large et des accotements de 2.5 m de part et d'autre. Le trafic journalier est de 7000 véhicules / jour.

La vitesse autorisée est de 50Km/h.

Après la requalification de la voie, le trafic journalier ne changera pas, la largeur de la voie sera ramenée à 2 x 3.25 m avec mise en œuvre en lieu et place des accotements de pistes cyclables, d'un cheminement piéton, d'arrêts et de quais bus.

L'entrée de Ville sera valorisée par un aménagement paysager. Des traversées piétonnes sécurisées seront créées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale de la voirie réaménagée	365 ml
Largeur de la voie circulée	2 x 3.25 m
Largeur voie piétonne + piste cyclable :	3m (Ouest) +1.5m
Largeur des bandes enherbées :	3m (Est) + 2.2m (en TPC)
Surface des arrêts bus	80 m² (Ouest)+ 50 m² (Est)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' "

Lat. ° ' "

Route départementale 543
13 480 CALAS

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
 Point de départ : Long. 5 ° 35 ' 45 " Est Lat. 43 ° 47 ' 03 " Nord
 Point d'arrivée : Long. 5 ° 35 ' 40 " Est Lat. 43 ° 46 ' 73 " Nord
 Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒
 Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐
 Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐
 Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols sur le lieu du projet sont actuellement occupés par de la voirie bordée par des habitats résidentiel à l'Est.

(entrée du village -transition campagne /milieu urbain)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de Cabriès est en cours d'élaboration.
Actuellement, la RD543 est en zone Nc du POS.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	Znieff de type II : Plateau d'Arbois - Chaîne de Vitrolle - Plateau des Milles
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Communauté du Pays d'Aix validé le 24 juin 2010

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	Le projet se situe en partie dans le périmètre de protection d'un monument historique-Villa gallo romaine de la Trebillane
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet est situé à 900m de la ZRI(zone de rejet intermédiaire) de la STEP de Cabries située sur le grand Vallat. Cette zone conformément aux objectifs du SAGE de l'Arc fait partie des zones à préserver au même titre que les zones humides identifiées au niveau national (dont la zone humide du Réaltor). Les rejets pluviaux de l'aménagement seront acheminés par le réseau actuel de fossés se rejetant en aval de la lagune.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune n'est concernée que par un PPR mouvement de terrain approuvé le 27 juillet 2007. Ce PPR ne concerne que l'aléa Retrait / gonflement de terrain. Il couvre la totalité de la commune.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe à 1.6 km d'un site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux (ZPS de type A). Code du site : FR9312009 Nom : Plateau de l'Arbois
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situé dans la zone de risque de retrait/gonflement des terrains (zone B2 : zone faiblement à moyennement exposée). Le projet est situé en dehors (mais à proximité) de la limite de zone inondable du Grand Vallat (selon l'Atlas des zones inondables). Le territoire de Cabriès est situé en zone de sismicité 3 (zone de sismicité modérée). Le secteur du projet est situé en aléa faible à nul du Schéma du risque Feu de Forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La requalification de la voirie n'entraînera pas d'augmentation du trafic et la vitesse sera réduite. Les émissions sonores liées à la voie seront donc identiques à l'existant, voire réduite suite à un abaissement de la vitesse et à la mise en oeuvre d'enrobés neuf (objectif de pacification de l'entrée de ville). Le projet n'engendrera aucune nuisance sonores hormis pendant la période des travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le projet n'engendrera aucune nuisance olfactives hormis pendant la période des travaux
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet n'engendrera aucune vibration hormis pendant la période des travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	La RD 543 au niveau du tronçon en projet de requalification ne comporte pas -dans son état actuel - des sources d'éclairage de la voie publique .Un éclairage de la voie est existant en amont coté ville. Deux mats sont présents en entrée du lotissement Les Pradelles. Le projet prévoit de créer la continuité de l'éclairage de la voirie. Les éclairages seront orientés uniquement vers le sol. Le projet est de ce fait concerné et engendre des émissions lumineuses.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Les trafics routiers sont à l'origine d'émission polluante.Etant donné que les trafics seront identiques avant et après travaux il n'y aura pas d'augmentation d'émission polluantes
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le système de collecte des eaux pluviales existant est constitué de fossés qui seront partiellement busés à une capacité hydraulique équivalente.Le système dans sa globalité est identique.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets seront produits en phase chantier (déchets inertes,déchets avec hydrocarbures,...) Ceux ci seront traités dans les filières prévues a cet effet.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli nous estimons que le projet ne doit pas faire l'objet d'une étude d'impact.
En effet le projet concerne la requalification d'aménagements existants sur des emprises identiques, (maintien de la surface de chaussée, requalification de trottoir, intégration des cycles et traitement paysager des délaissés).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix en Provence le, 08 Février 2016

Fait à Aix en Provence le, 08 Février 2016

Fait à Aix en Provence le, 08 Février 2016

Signature _____ Directeur Général

Signature

Directeur Général
des Services Techniques